

# La carte scolaire



[2@se-uns.org](mailto:2@se-uns.org)

**INFOS SE-UNSA 22**

**CDEN du 16 février 2023**

**Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré**

## **Pour l'UNSA Éducation des Côtes d'Armor ce projet final est honteux, injuste et totalement déconnecté de la réalité de nos écoles.**

Suite au boycott de la semaine dernière, un nouveau CDEN était convoqué ce jeudi 16 février pour aborder le projet (brutal) de carte scolaire pour la rentrée prochaine.

De nombreuses déclarations ont été lues et toutes dénonçaient ce projet, celles des représentants du personnel (dont celle de l'UNSA Éducation) mais aussi les DDEN, parents d'élèves et élus, avec notamment celle de l'AMF22 et de conseillers départementaux particulièrement offensives.

Les DDEN ont demandé un moratoire de ces suppressions de classes. La FCPE a dénoncé le manque de moyens par cette carte scolaire qui ne prend absolument pas en compte les élèves les plus fragiles, qui sont en plus grand nombre après la crise Covid. Ils ont aussi dénoncé la suppression de l'heure de technologie en sixième.

**M. le Président de l'AMF22** a indiqué, au nom des élus du département, être inquiet pour cette carte scolaire. L'AMF a interpellé le gouvernement sur les moyens qui ne sont pas là, il a précisé qu'il n'avait jamais senti autant d'inquiétude chez les maires du département. Il a dénoncé la dichotomie entre les discours du ministre et la réalité du terrain. Les élus se sont investis auprès de leurs écoles, ont été fortement mobilisés au côté des enseignants durant la période difficile du Covid et voilà le remerciement... L'école qui est sans cesse affichée comme une priorité est considérée comme une dépense plutôt qu'un investissement pour l'avenir. L'école n'est pas une variable d'ajustement, nous vous demandons ne pas procéder aux fermetures, de ne pas descendre en dessous de 3 classes. Il est revenu aussi sur les trop nombreuses fermetures prévues dans les RPI de notre département, outil « vendu » à l'époque comme une priorité pour sauver les écoles rurales, conserver des écoles sur tout le territoire, écoles qui sont clairement menacées par ces fermetures. Nous dénonçons aussi la méthode de comptabilisation restrictive des moins de 3 ans. L'AMF 22 regrette que les propositions ne soient pas à la hauteur des enjeux et alerte sur l'impact important que pourraient avoir ces nombreuses suppressions sur l'économie locale.

**Une Conseillère départementale** : dans le secteur de Plénée-Jugon, les effectifs sont très importants et dans l'une de ces écoles il y a une ULIS, il est bien difficile de faire des inclusions dans des classes aussi chargées. Il faudrait 2 ouvertures sur Plénée-Jugon et un second poste d'UPE2A serait aussi souhaitable dans ce secteur.

**Un Conseiller Départemental et maire** s'est exprimé :

La politique éducative n'a qu'une seule logique budgétaire, les moyens alloués sont insuffisants. Il est urgent de soutenir les services publics, leur proximité. On connaît les risques qu'induit une

fermeture au sein d'une commune, cela peut impacter le fonctionnement de celle-ci du fait de la difficulté de réorganiser ses services. Il est nécessaire de s'interroger sur l'inclusion des élèves, les élèves allophones, la non-comptabilisation des tout-petits. Je confirme pour l'avoir vécu qu'une fermeture dans le public peut bénéficier à court ou long terme à l'école privée.

*Ces interventions confortent clairement notre avis sur le caractère injuste et totalement déconnecté de ce projet de carte scolaire et surtout que ce n'est qu'un choix purement budgétaire.*

### Réponse de l'IA aux déclarations préalables

**IA :** Je ne suis pas surpris par vos propos. Pour ce qui concerne les tout-petits le Code de l'Éducation prévoit qu'il sont accueillis mais que leur accueil n' a pas d'actions sur les structures, dans la limite des places disponibles... Dans les autres départements de l'Académie, il n'y a pas plus d'ajustements des capacités d'accueil. Nous aurons un temps de travail avec les représentants du personnel pour voir les effets sur la carte scolaire de la comptabilisation des tout-petits et des élèves d'ULIS. Malgré tout, l'enveloppe est fermée, si on crée des classes pour accueillir des tout-petits, il faudra fermer ailleurs... Nous rappelons que pour les dispositifs ULIS, il y a bien un enseignant. Pour ce qui concerne les élèves allophones et les gens du voyage, il y a quelques moyens, nous verrons comment accompagner au mieux. Nous verrons en juillet quelle sera la réalité des écoles, pour quelques écoles nous implanterons des moyens sur la réalité des effectifs. *Et donc que d'autres classes seront fermées...*

Pour les RPI, c'est la première année où il y a autant de fermetures, mais ces RPI perdent des élèves régulièrement depuis quelques années. Et après fermeture, les effectifs seront inférieurs à 20. Nous aurions pu fermer 4 ou 5 RPI supplémentaires, il n'y a pas qu'un regard mathématique, nous avons fait le choix de garder des classes, maintenu des moyens pour tenir compte de leur spécificité. Le nombre d'élèves moyen par classe va s'améliorer. Je confirme la montée des fiches SST et pour ce qui concerne le manque de places en établissements spécialisés, il y aurait 150 élèves en attente d'intégrer un établissement spécialisé (*chiffre important mais minoré selon nous*). Pour le 2<sup>nd</sup> degré, vous dénoncez des fermetures pour quelques élèves en moins mais la dotation se fait sur le nombre de divisions. Pour le bilingue, les ouvertures se font à la carte régionale des langues, il y a une convention entre l'état et la région. S'il n'y a pas d'élèves ou pas assez, nous reprendrons les moyens pour les mettre ailleurs.

**M. le Maire de Plouisy :** la carte des pôles, je la connais c'est moi qui l'ai dessinée. Je ne suis pas favorable à une ouverture de classe s'il n'y a pas de volonté d'ouvrir, il convient de regarder la réalité du terrain.

**IA :** nous n'irons pas ouvrir contre la volonté des maires. D'où les deux annulations d'ouvertures à Pommeret et dans le RPI Carnoët/Plusquellec/Plourac'h

**M. le Maire de Plounévez-Quintin :** Je ne vois pas de projet politique, on ne parle que de chiffres. Dans des communes où l'on ferme des classes, les effectifs sont pourtant en train de remonter, la seule logique est comptable. Les mesures envisagées dans les RPI sont des attaques contre la ruralité, 3 maires envisagent de démissionner et d'autres suivront. Je ne vois pas pourquoi on oppose les écoles publiques et privées, les écoles privées subissent aussi des fermetures.

**UNSA Éducation :** je représente l'UNSA Éducation, je défends le service public d'éducation et je tenais à confirmer que certaines décisions prises contre les écoles publiques bénéficient

aux écoles privées. J'avais d'ailleurs demandé en question diverse si les écoles privées étaient soumises aux mêmes règles que celles du public, à savoir si elles avaient obligation de saisir leurs élèves dans Onde. Je rappelle que par ailleurs, les écoles privées peuvent faire ce qu'elles veulent en utilisant des moyens 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et « mettre le paquet » où elles veulent, notamment où les écoles publiques sont fragilisées. Par contre je suis totalement en accord avec vous sur les RPI. Les élus du RPI de Plufur/Lanvellec/Trémel, le premier du département, ont clairement dit que si l'on fermait une classe, à terme c'est le RPI entier qui allait être en danger du fait de la proximité de Plouaret et Plestin, où les parents pourraient choisir de mettre leurs enfants. Ce que vous projetez sur le papier n'est pas possible dans les locaux. C'est un exemple mais c'est pareil pour d'autres RPI, la ruralité devrait être réellement prise en compte. Quand on globalise les effectifs, il faut comparer ce qui est comparable, je le redis à chaque instance, notre département à lui seul a autant d'élèves que l'agglomération de Rennes. On ne peut faire la même globalisation d'effectifs entre notre département rural et celui de notre voisin breillien qui est urbain. C'est pourtant ce que fait le ministère. Et pour revenir à l'Ille et Vilaine, cela fait 10 ans qu'ils souffrent d'une dotation insuffisante du ministère qui fait que chaque année on pioche dans les autres départements pour les renflouer, mais de toute façon cela ne suffit pas. Les parents ou élus que vous avez reçus ne comprennent pas parce qu'étant dans un département rural, ils se sentent sacrifiés par rapport aux territoires urbains. Dans le secteur rural, de nombreux maires font tout pour leur école car c'est essentiel pour leur commune, la fermeture d'une classe peut mettre en péril l'investissement de 10 ans. J'insiste sur la spécificité rurale de notre département à laquelle j'associerai les indicateurs sociaux dramatiques au sud du département, notifiés par l'INSEE depuis des années. Dans des zones de « misère sociale » l'impact d'une fermeture est très important.

#### Présentation de la carte scolaire

**DIV1D** ; il y a un léger rebond des naissances. Pour le privé, ils ont un logiciel interne (Ange) et ensuite ils doivent transmettre leurs données, c'est obligatoire depuis fin 2022. Suite à notre demande, il nous a été précisé qu'il y avait 482 élèves scolarisés dans le privé soit 9,26 % (11,91 dans le public).

**IA** : pour les créations de CPC, ils seront implantés là où les ERUN auront leur CAFIPEMFP.

**UNSA Éducation** : L'UNSA Éducation est favorable à l'enseignement du bilingue mais depuis des années nous demandons, puisque le bilingue est une priorité dans notre Académie (convention entre la région et le rectorat), qu'il y ait une dotation spécifique. Nationalement l'inclusion est une priorité, mais il devrait aussi y avoir des moyens dévolus. Je tenais aussi à insister sur la dimension humaine, vous nous présentez des ouvertures en bilingue qui seront peut-être revues en juillet mais en attendant, des personnes vont perdre leur poste et ne pourront le retrouver par la suite.

**IA** : on ne ferme pas en monolingue pour ouvrir en bilingue

**UNSA Éducation** : Lorsque vous avez une dotation à -22, vous allez bien être obligés de fermer des classes en monolingue pour ouvrir en bilingue. La loi de transformation de la fonction publique étant passée par là, les représentants du personnel ne siègent plus pour le mouvement de personnels et par ailleurs la priorité qui existait autrefois pour retrouver son

poste n'existe plus. La priorité a été remplacée par des points qui n'assurent absolument pas, aux personnes victimes de la carte scolaire, dans certains secteurs, de retrouver un poste ? Cela change tout au niveau de la dimension humaine ...

Les organisations syndicales ont bien évidemment abordé la situation des professeurs de technologie qui ont appris brutalement la suppression de l'heure d'enseignement en 6<sup>e</sup> alors que les DGH étaient à l'étude. Cela a bouleversé les équipes et aura des impacts certains sur les collègues et au sein des équipes. Les professeurs concernés devront partager leur service, retrouveront-ils un poste ? La pandémie a eu des effets sur les élèves mais cela semble avoir été totalement oublié par ceux qui prennent les décisions.

L'IA a ensuite indiqué que le Conseil Supérieur des Programmes était en train de réfléchir à des évolutions de programmes.

**UNSA Éducation** : nous l'avons dénoncé dans notre déclaration mais nous tenions à revenir sur cette suppression d'enseignement de discipline annoncée d'un claquement de doigts par le ministre en conférence de presse. Cela a bouleversé les professeurs de technologie mais également les équipes qui étaient en train de préparer les DGH. L'UNSA Éducation représente tous les personnels de l'Éducation et parmi eux des Inspecteurs et chefs d'établissement qui ont nationalement et académiquement vivement dénoncé cette annonce à mettre en place sans qu'il n'y ait aucun texte, charge aux professionnels de se débrouiller et vite. Tous les acteurs de l'Éducation ont dénoncé cette façon de faire et un irrespect total.

**IA** : pour l'heure en plus que pourraient faire les professeurs des écoles, il y aura des professeurs intéressés et des collègues réfléchissent déjà à des échanges ; les enveloppes sont déjà prévues. Au vu des difficultés constatées chez les élèves, il a été décidé par le ministre qu'ajouter une heure d'enseignement fondamental était important.

**UNSA Éducation** : on a bien des mesures ministérielles déconnectées de la réalité de nos écoles. La crise Covid a amplifié les difficultés de nos élèves et ce simple constat aurait dû amener le ministère à ne pas fermer de classes, puisque moins il y a d'élèves, plus c'est facile de prendre en charge les élèves en difficulté. Au lieu de cela, on ferme des classes mais on prend une mesure d'affichage qui ne résoudra rien et qui permet de dire qu'on s'occupe des élèves en difficulté....

**IA** : je vais revenir sur une décision de fermeture après avoir longtemps échangé avec les élus, qui nous ont précisé qu'ils avaient des effectifs plus importants. Pour maintenir les équilibres sur le territoire, les moyens seront maintenus sur le RPI de Plufur/Lanvellec/Trémel.

**UNSA Éducation** : une seule classe sauvée, c'est bien peu. Je tenais à soumettre à ce CDEN un exemple précis de la déconnection de cette carte scolaire qui montre bien que seule la moyenne compte. J'ai lu un extrait de fiche SST d'une collègue qui subit des violences régulières d'un élève (son ATSEM aussi) et n'en peut plus, d'autant que ce n'est pas le seul à avoir des troubles du comportement dans sa classe. Cette école a actuellement trois classes et n'en aura plus que deux en cas de fermeture, elle se situe en milieu rural. A tous ces critères, il faut ajouter celui des indicateurs sociaux qui en font une des écoles les plus impactées socialement du département. Malgré tout, la fermeture est confirmée... C'est totalement incompréhensible pour l'UNSA Éducation et particulièrement déconnecté de la réalité de cette école.

L'IA nous a pourtant précisé que le ministère lui demande de faire remonter les éléments du terrain ce qu'il a fait.

**UNSA Éducation** : le ministère a des remontées de tous les départements qui alertent sur la montée des violences subies par les collègues et qui émanent d'élèves de plus en plus jeunes. Lors du précédent CDEN, nous avons alerté à ce sujet M. le Préfet qui nous a indiqué que dans notre département il y avait un fort taux de violence intra familiale. Par ailleurs, il nous semble que l'employeur doit, selon le code du travail, assurer la protection de ses personnels. Alors qu'il est alerté de cette mise en danger de ses personnels, notre ministère supprime des classes, ce qui va fortement dégrader la situation... Faudra-t-il que des personnels portent plainte contre leur employeur pour que celui-ci fasse quelque chose pour protéger ses personnels ? Rien que pour ce sujet qui concerne plus de 60% des fiches SST (Santé et Sécurité au Travail) saisies dans notre département (52 écoles différentes donc plus puisque toutes ne se signalent pas), pour l'UNSA Éducation, il n'y aurait dû n'y avoir aucune fermeture, nous vous faisons part de notre incompréhension totale.

Différents élus ont confirmé nos alertes et partagé notre constat, M. Raoult le président de l'AMF 22 a indiqué que des personnels la subissaient tous les jours. Pour ce qui concerne le taux de violence intrafamilial important dans notre département, le ministre est régulièrement alerté sur ce sujet. Une autre élue a indiqué qu'il fallait agir sur les parents.

**UNSA Éducation** : oui mais l'autre problématique rencontrée par notre département c'est qu'il manque des assistantes sociales que l'on n'arrive pas à recruter, il manque des familles d'accueil, les IP restent sans effet, il manque de soins, de prise en charge médico-psychologique et malgré toutes ces carences, l'école publique qui ne peut pas faire face à tout mais à qui on demande souvent de le faire se voit retirer des moyens...

*Et, double peine, lorsqu'un enfant a de forts troubles du comportement et met en danger ses camarades ou empêche son enseignant-e de faire classe, certains parents excédés ou inquiets scolarisent leur enfant ailleurs (notamment dans le privé). L'école publique qui a l'obligation de les scolariser perd des élèves et subit une fermeture... Quelques-unes des 44 prévues cette année correspondent à ce scénario.*

Cette carte scolaire a été soumise au vote et tous les représentants présents ont voté contre, ceux du personnel, des parents, des associations complémentaires, les DDEN mais aussi tous les élus. Ce qui est a priori une première en CDEN. Ce qui prouve que le mécontentement est immense dans notre département contre cette casse en règle du service public d'éducation.

**L'UNSA Éducation dénonce ce projet brutal de carte scolaire, un projet honteux, injuste et déconnecté de la réalité de nos écoles. Elle continuera le combat à côté de tous les défenseurs de l'école publique du département et notamment le collectif des 45.**